

Question sur le 1/8e d'une succession, pour la femme

Par Aqila, le 29/01/2023 à 14:09

Succession

Est-je droit au 1/8e de la succession de mon défunt mari, divorcée de lui depuis plus de 20ans, mais jamais remariée depuis, et ayant eu à ma charge nos 2 filles suite au divorce : l'aînée handicapée à +80%, toujours à ce jour, et la cadette durant toute ses longues études et jusqu'à son mariage.

Bien cordialement

Par Visiteur, le 29/01/2023 à 18:40

BONJOUR

Si vous êtes divorcés depuis plus de 20ans, iol n'esxiste plus de communauté.

Les enfants nés de votre mari sont en revanche des ayants-droits légaux.

Par Marck.ESP, le 29/01/2023 à 19:37

Bienvenue

Si vous ex conjoint avait été remarié, sa nouvelle épouse aurait eu des droits, mais les droits de l'ex épouse n'existent plus.

En revanche vous avez peut droit à la réversion de retraite ...